



## **AVIS PUBLIC**

### **Promulgation du règlement n° 956-3**

Avis public est donné par la soussignée, directrice du service du greffe et greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

**QUE** le règlement numéro 956-3 modifiant le règlement numéro 956 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 1 950 000 \$ pour ainsi porter l'emprunt total de l'ensemble du projet à 7 150 000 \$ a été adopté par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le règlement numéro 956-3 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:grefffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 25<sup>e</sup> jour de novembre 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Lasure".

Geneviève Lasure, LL.B., D.D.N., OMA  
Directrice du service du greffe et greffière